



Erreur adresse radar fixe

Par **seb3737**, le **27/06/2013** à **12:52**

Bjr,
voilà j'ai reçu une contravention pour un excès de vitesse constater par radar fixe, mais dans la contravention c'est glissée une erreur car l'adresse du radar est fausse. Il est noté :

Rocade Charles de Gaulle / bretelle fontcouverte
Direction : le pontet vers gare TGV
CAVAILLON 84000

or la bonne adresse est :

Rocade Charles de Gaulle / bretelle fontcouverte
Direction : le pontet vers gare TGV
AVIGNON 84000

ma question est toute simple :
puis je contester cette contravention et si oui ai-je une chance d'avoir gain de cause ??

un grand merci pour vos reponses éclairées
bien cordialement

Par **Tisuisse**, le **27/06/2013** à **14:00**

Bonjour,

En contestant l'adresse, et uniquement l'adresse, vous reconnaissez avoir commis l'infraction, donc votre contestation est vouée à l'échec. Ce genre d'erreur est une "erreur de plume" selon la définition de la Cour de Cassation.

Par **seb3737**, le **27/06/2013** à **14:10**

je comprends mais mon idée était de dire que je n'étais pas à cavillon le jour J...
mais bon à priori ça ne tiens pas, je vais donc payé

merci quand même d'avoir pris le temps de me répondre

cordialement